

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP20/EXEC2

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-troisième session

En ligne, 24-26 septembre 2020 et 19 octobre 2020 (dates prévues¹)

RAPPORT DE LA SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME SESSION DU

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

En ligne, 13-20 juillet 2020²

¹ Ces dates doivent être approuvées par les membres de la Commission du Codex Alimentarius.

² Réunion initialement prévue du 29 juin au 3 juillet 2020.

TABLE DES MATIÈRES

**Rapport de la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif
de la Commission du Codex Alimentarius** page 1

Paragraphe(s)

Introduction	1
Adoption de l'ordre du (point 1 de l'ordre du jour)	2-8
Examen critique – première partie (point 2 de l'ordre du jour)	9-52
Examen critique – seconde partie (point 2.1 de l'ordre du jour)	53-71
Demandes d'admission au statut d'observateur aux réunions du Codex présentées par des organisations non gouvernementales internationales (point 3 de l'ordre du jour)	72-75
Questions financières et budgétaires relatives au Codex – rapport 2018-2019 et rapport intérimaire 2020-2021 (point 4 de l'ordre du jour)	76-77
Questions diverses	78-80

ANNEXES***Page(s)***

Annexe I: Liste des participants	16
---	----

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa soixante-dix-neuvième session du 13 au 20 juillet 2020, en ligne. M. Guilherme da Costa Junior (Brésil), Président de la Commission, a prononcé l'allocution d'ouverture, en précisant qu'il s'agissait de la première réunion d'un comité du Codex qui se déroulait totalement à distance. M. Bukar Tijani, Sous-Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et M^{me} Naoko Yamamoto, Sous-Directrice générale de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), chargée du Groupe Couverture sanitaire universelle et systèmes de santé, ont souhaité la bienvenue aux participants au nom des organisations mères.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)³

2. Le Président a indiqué que le document de travail intitulé *Le Codex face à la pandémie: enjeux et opportunités stratégiques* (EXEC/79 CRD/01) serait examiné au titre du point 5 de l'ordre du jour (Questions diverses). Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour avec cet ajout.
3. Le membre représentant l'Amérique du Nord a demandé des éclaircissements au sujet de la participation de l'Union européenne (UE) en qualité de conseiller du membre représentant l'Europe au Comité exécutif, dans le prolongement des débats menés à la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif⁴. Il a également fait remarquer qu'il n'y avait pas de document qui mettait en évidence la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États Membres, comme l'exige le Manuel de procédure du Codex avant toute réunion dans laquelle une organisation membre peut être habilitée à participer (article II, paragraphe 4).
4. Le membre représentant l'Europe a déclaré que ce n'était pas une question de répartition des compétences, car il participait en qualité de membre sur une base géographique et son mandat consistait à agir dans l'intérêt de la Commission dans son ensemble. Dans le cadre de ce mandat, le membre avait choisi ses conseillers sur la base des informations disponibles et dans le respect des règles qui s'appliquent à la sélection des conseillers, qui étaient choisis en fonction de leur expertise et non de leur pays ou de leur employeur.
5. Le représentant juridique de la FAO a présenté aux participants une évaluation initiale de la question, au nom des bureaux juridiques de son organisation et de l'OMS.
6. Le représentant juridique de la FAO a indiqué que, à l'issue d'un examen rigoureux du Manuel de procédure du Codex, du Règlement général de la FAO et d'autres documents de référence, les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS avaient conclu, à titre préliminaire, que les règles en vigueur ne permettaient pas de définir une position juridique précise quant à la participation de l'UE en qualité de conseiller du membre représentant l'Europe au Comité exécutif.
7. Le représentant juridique de la FAO a par ailleurs fait remarquer que, parallèlement à la déclaration formulée par la Communauté européenne (CE) en 2003⁵, la pratique en matière de participation de conseillers aux réunions du Comité exécutif avait évolué depuis quelques années, avec l'assentiment des membres. Plus particulièrement, il a été fait référence à la participation d'un membre du personnel de la Commission européenne, en qualité de conseiller du membre élu pour l'Europe (France), aux sessions de 2012, 2013 et 2014 du Comité exécutif. Il a été indiqué que les minutes des réunions concernées ne faisaient état d'aucune objection de la part d'autres membres quant à cette participation.
8. À cet égard, la personne représentant la FAO pour les questions juridiques a ajouté que les bureaux juridiques de son organisation et de l'OMS étaient d'avis que, compte tenu du vide réglementaire en la matière, de la déclaration de 2003 de la Communauté européenne et de l'évolution des pratiques, la décision concernant la participation de l'UE en qualité de conseiller du membre représentant l'Europe aux sessions du Comité exécutif incombait aux membres du Codex. Par conséquent, elle a recommandé:
 - i) que la question de la participation de l'UE aux sessions du Comité exécutif en qualité de conseiller du membre représentant l'Europe soit examinée à la prochaine réunion physique de la Commission;
 - ii) que, compte tenu des débats, les bureaux juridiques élaborent un document sur les aspects juridiques de la question, afin d'aider les membres à prendre une décision.

³ CX/EXEC 20/79/01 Rev.1.

⁴ REP20/EXEC1 (paragraphe 4 à 9).

⁵ ALINORM 03/33A, paragraphe 76.

EXAMEN CRITIQUE (point 2 de l'ordre du jour)⁶

9. Le Comité exécutif a examiné les propositions, comité par comité⁷.
10. Il convient de noter que toutes les normes qu'il était recommandé d'adopter à l'étape 8 ou à l'étape 5/8 ne seront publiées qu'une fois adoptées par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires et le Comité du Codex sur les additifs alimentaires.

Comité FAO/OMS de coordination pour l'AfriqueAdoption à l'étape 8

Norme régionale sur les préparations cuites à base de manioc fermenté

Norme régionale sur les feuilles fraîches de Gnetum spp.

Conclusion

11. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte les deux normes régionales à l'étape 8.

Adoption à l'étape 5

Norme régionale sur la viande séchée

Conclusion

12. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte la norme régionale à l'étape 5 et prolonge le délai fixé s'agissant de l'achèvement des travaux, pour adoption par la Commission en 2022.

Proposition de nouveaux travaux

Directives relatives à l'harmonisation de la législation sur les denrées alimentaires dans la région couverte par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique

Conclusion

13. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, approuve la proposition de nouveaux travaux.

Modifications à apporter à une norme existante

Modifications proposées aux sections 3.2.2 et 3.4 de la Norme régionale sur le beurre de karité non raffiné (CXS 325R-2017)

Conclusion

14. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte les modifications proposées.

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-OuestAdoption à l'étape 5

Norme régionale sur le jus de noni fermenté

15. En réponse à une question sur l'ampleur de la commercialisation du jus de noni fermenté dans d'autres parties du monde, le Secrétariat du Codex a indiqué que, si nécessaire, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest pourrait proposer de convertir ce texte en une norme mondiale du Codex, une fois la norme régionale adoptée à l'étape 8. Le Coordonnateur régional a confirmé que le Comité FAO/OMS de coordination étudierait cette possibilité.

Conclusion

16. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte la norme régionale à l'étape 5 et prolonge le délai fixé s'agissant de l'achèvement des travaux, pour adoption par la Commission en 2022.

⁶ CX/EXEC 20/79/2 et CX/EXEC 20/79/2 Add.1.

⁷ CX/CAC 20/43/4, CX/CAC 20/43/5-Rev.1, CX/CAC 20/43/6, CX/CAC 20/43/7-Rev.1, CX/CAC 20/43/9, CX/CAC 20/43/9 Add.1, CX/CAC 20/43/9 Add.2, CX/CAC 20/43/9 Add. 3, CX/CAC 20/43/10, CX/CAC 20/43/11.

Adoption à l'étape 5, omission éventuelle des étapes 6 et 7 et présentation pour adoption à l'étape 8

Avant-projet de norme régionale sur les produits du kava à usage de boisson lorsqu'ils sont mélangés à de l'eau

17. Le Coordonnateur a informé le Comité que les questions en suspens avaient été résolues et a proposé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte la norme à l'étape 5/8.

Conclusion

18. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte la norme régionale à l'étape 5/8.

Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie

Propositions de nouveaux travaux

Norme régionale sur les produits à base de soja fermenté sous l'action de microorganismes appartenant à l'espèce Bacillus

Conclusion

19. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, approuve cette proposition de nouveaux travaux.

Norme régionale sur les raviolis chinois surgelés

20. Les avis suivants ont été notés:

- a. Des produits ayant une définition identique étaient fabriqués et commercialisés dans des pays n'appartenant pas à la région Asie, en particulier en Asie centrale et dans le Caucase, mais il n'en était pas question dans le document relatif au projet.
- b. Le Comité exécutif pourrait demander au Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie de modifier ce document de sorte que les produits concernés soit mieux définis et qu'il soit indiqué clairement que la norme porte sur les produits fabriqués et commercialisés principalement en Asie et non sur ceux qui sont produits dans d'autres régions du monde.

21. Le membre et Coordonnateur pour l'Asie a expliqué que ces produits étaient importants pour la région et que la proposition de nouveaux travaux avait été longuement examinée à la vingt et unième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie. La consommation de ces produits était très importante dans la région Asie et il a été également expliqué que le texte pourrait d'abord être élaboré en tant que norme régionale, puis, si nécessaire, être converti en une norme mondiale du Codex, une fois adopté à l'étape 8.

Conclusion

22. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, approuve cette proposition de nouveaux travaux; il a aussi recommandé au Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie que les produits concernés soient spécifiques à la région et commercialisés principalement dans la région.

Norme régionale sur le riz cuit enveloppé dans des feuilles

Conclusion

23. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, approuve cette proposition de nouveaux travaux.

Suppression

Conclusion

24. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, supprime les dispositions relatives au tartrate monosodique (SIN 335(i)), au tartrate monopotassique (SIN 336(i)) et au tartrate dipotassique (INS 336(ii)) dans les normes régionales sur la pâte de soja fermentée (CXS 298R-2009) et sur la sauce au piment (CXS 306R-2011).

Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV)

Adoption à l'étape 8

Norme sur les kiwis

Norme sur l'ail

Norme sur les pommes de terre de conservation

Adoption à l'étape 5/8*Norme sur l'igname*

25. Certains membres, bien que n'étant pas opposés à une recommandation de l'adoption, ont souligné que:
- les normes du Codex relatives à des produits devaient être en accord avec les pratiques commerciales et prendre en compte qu'il s'agissait d'un produit frais, sachant que certaines cargaisons du produit étaient transportées sur de courtes distances et d'autres sur de longues distances;
 - certains critères figurant dans les dispositions relatives à la tolérance en matière de dégradation étaient trop stricts et sans rapport avec la sécurité sanitaire des aliments, ce qui pouvait entraîner le rejet d'une grande quantité de denrées et des pertes de nourriture;
 - certains pays de différentes régions avaient fait part de préoccupations au sujet de la disposition relative à la tolérance en matière de dégradation pour la catégorie «extra» s'agissant des normes relatives aux kiwis, aux pommes de terre de conservation et à l'igname et avaient indiqué que cette tolérance pour la catégorie «extra» devait être exceptionnelle.
26. Le Coordonnateur régional pour l'Europe a rappelé que la Commission, à sa quarante et unième session, avait conclu que, conformément au modèle de norme utilisé par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, les dispositions en matière de dégradation pour la catégorie «extra» étaient facultatives et que la nature du produit déterminait si elles étaient applicables et nécessaires.

Conclusion

27. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte les normes sur les kiwis, l'ail frais et les pommes de terre de conservation à l'étape 8 et la norme sur l'igname à l'étape 5/8.

Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)Adoption à l'étape 8*Code d'usages sur la gestion des allergènes alimentaires pour les exploitants du secteur alimentaire***Conclusion**

28. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte ce code d'usages à l'étape 8.

Adoption à l'étape 5/8*Révision des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969) et de leur annexe HACCP*

29. Le Comité exécutif a pris note des observations du Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à savoir que plusieurs membres du Codex de la région avaient formulé de nombreux commentaires sur la traduction espagnole, et a souligné qu'il était important de résoudre les problèmes de traduction afin de faciliter l'adoption par la Commission, à sa quarante-troisième session.

Conclusion

30. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte le texte révisé à l'étape 5/8.

Adoption à l'étape 5*Directives pour la gestion d'épidémies biologiques d'origine alimentaire***Conclusion**

31. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte ces directives à l'étape 5.

Proposition de nouveaux travaux*Directives pour l'utilisation et la réutilisation sans risque de l'eau dans la production alimentaire***Conclusion**

32. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, approuve la proposition de nouveaux travaux.

Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-OrientAdoption à l'étape 8

Norme régionale sur le zaatar (mélange d'épices)

Conclusion

33. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte la norme à l'étape 8.

Proposition de nouveaux travaux

Norme régionale sur les maamouls

Conclusion

34. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, approuve la proposition de nouveaux travaux.

Interruption de travaux

Travaux concernant une norme régionale sur le labneh

Conclusion

35. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, interrompe les travaux sur ce projet.

Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)Adoption**Conclusion**

36. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte les dispositions concernant la gomme xanthane (INS 415) et les pectines (INS 440) en tant qu'épaississants dans la *Norme sur les préparations destinées aux nourrissons et les préparations données à des fins médicales spéciales aux nourrissons* (CXS 72-1981).

Adoption à l'étape 5

Révision de la norme sur les préparations de suite, section B, avant-projet pour les parties relatives au champ d'application, à la définition et à l'étiquetage

Lignes directrices pour les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi

Conclusion

37. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, approuve les deux textes à l'étape 5.

Suivi des progrès**Conclusion**

38. Le Comité exécutif a décidé de prolonger le délai fixé pour mener à bien la révision de la *Norme sur les préparations de suite*, pour adoption par la Commission en 2022, et de la mise au point finale des valeurs de référence des nutriments (VRN) relatives aux besoins applicables aux enfants âgés de 6 à 36 mois, pour adoption en 2025.

Interruption de travaux

Conditions relatives à l'allégation «exempt d'acides gras trans»

39. Le Comité exécutif a souligné qu'il était important d'examiner la question de la teneur en acides gras trans et a indiqué que, en cas d'interruption des travaux au sein du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, d'autres comités tels que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et le Comité sur les graisses et les huiles pourraient examiner des mesures plus adaptées aux fins de la gestion des risques.

Conclusion

40. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, interrompe les travaux menés au sein du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime.

*Définition de la biofortification***Conclusion**

41. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, interrompe les travaux.

Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiensAdoption à l'étape 5*Révision du Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens (CXC 61-2005)*

42. Le Comité exécutif a noté que:
- des progrès importants avaient été réalisés par le Groupe spécial à sa septième session, notamment l'accord sur les principales dispositions du code d'usages et la création d'un groupe de travail électronique pour examiner le texte entre crochets restant;
 - lors de cette session, certaines délégations avaient demandé plus de temps pour examiner les dispositions spécifiques du projet révisé. Cette demande a été réitérée par deux coordonnateurs régionaux, qui exprimaient les vues de certains membres du Codex dans leurs régions;
 - la lutte contre la résistance aux antimicrobiens demeurait une priorité mondiale en matière de santé publique et qu'il était par conséquent important de tout mettre en œuvre pour mener à bien ces travaux;
 - il fallait poursuivre tous les efforts menés pour assurer une coordination suffisante entre les activités de la Commission et celles d'autres organisations internationales concernées par la résistance aux antimicrobiens.

Conclusion

43. Le Comité exécutif a recommandé que:
- la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte la révision du code d'usages à l'étape 5;
 - le Groupe spécial, à sa huitième session, oriente ses débats sur les questions n'ayant pas encore fait l'objet d'un examen approfondi et évite, dans la mesure du possible, de rouvrir le débat sur les dispositions.

Suivi des progrès*Lignes directrices sur le suivi et la surveillance intégrés de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire*

44. Le Comité exécutif a noté que:
- jusqu'à présent, le Groupe avait centré ses débats en séance plénière sur l'état d'avancement de la révision du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (dont l'adoption est proposée à l'étape 5);
 - ces débats avaient empiété sur le temps consacré à l'examen en plénière des lignes directrices sur le suivi et la surveillance intégrés de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire;
 - le Président et les coprésidents du groupe de travail électronique sur les lignes directrices s'étaient efforcés sans relâche de poursuivre les débats et d'élaborer un projet de texte commun;
 - la participation au groupe de travail électronique avait diminué par rapport aux années précédentes;
 - le Président du Groupe spécial avait pour ambition d'achever les travaux sur les lignes directrices à la huitième session (2021), la dernière prévue pour ce groupe, et s'était, à cette fin, engagé à prolonger la session plénière d'une journée;
 - le Coordonnateur du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes avait fait part des inquiétudes de la région concernant le prolongement de la session plénière, faisant allusion aux difficultés des pays concernant le financement de leur participation aux réunions du Groupe spécial.
45. Le Comité exécutif a rappelé:
- l'objectif principal des lignes directrices, tel qu'énoncé dans le descriptif de projet approuvé par la Commission à sa quarantième session (2017);

- b. le vaste champ d'application et l'objectif des travaux approuvés par la Commission, à sa quarantième session en 2017, et a salué leur ambition; il a toutefois reconnu que chaque élément de la proposition de nouveaux travaux ne pouvait être réalisé que si les membres manifestaient un intérêt constant à cet égard et si un consensus pouvait être trouvé;
- c. que les débats menés jusqu'à présent avaient montré qu'il pourrait être difficile de parvenir à un consensus sur certains détails;
- d. que, si le mandat ne pouvait pas être achevé dans le cadre du Groupe spécial, il pourrait être repris par d'autres comités du Codex, comme cela a déjà été le cas pour d'autres groupes de travail, par exemple le Groupe de travail spécial sur l'alimentation animale;
- e. l'engagement pris par le Président et les vice-présidents de la Commission au début de leur mandat de soutenir les travaux des organes subsidiaires sur des questions critiques et la recherche d'un consensus, ainsi que le fait que, dans ces domaines, ceux-ci continueraient d'aider le Président du groupe de travail électronique.

Conclusion

46. Le Comité exécutif:
- i. a vivement encouragé tous les membres à participer activement aux travaux du groupe de travail électronique;
 - ii. a encouragé le Président du groupe de travail électronique à examiner l'éventail des outils disponibles, y compris la possibilité d'organiser des réunions à distance, pour faire avancer les travaux;
 - iii. a confirmé le mandat du Groupe spécial et a réaffirmé que les lignes directrices devraient être axées sur la formulation de principes et d'orientations de haut niveau sur la conception et la mise en œuvre d'une surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire tout le long de la chaîne alimentaire, en fournissant un cadre qui permette à chaque pays d'élaborer son propre système de suivi et de surveillance, selon ses capacités et ses besoins;
 - iv. a recommandé que le Groupe spécial fasse tout ce qui était en son pouvoir pour achever son mandat à sa huitième session;
 - v. a recommandé que le groupe de travail électronique et le Groupe intergouvernemental spécial sur la résistance aux antimicrobiens, à sa huitième session, ne rouvrent pas, dans la mesure du possible, le débat sur les dispositions communes au code d'usages et aux lignes directrices, qui ont déjà été approuvées par le Groupe spécial durant l'examen du code d'usages, tout en reconnaissant que, au fur et à mesure de l'avancée des travaux, les lignes directrices devront peut-être inclure des notions qui ne figurent pas dans le texte du code d'usages.

Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL)

Section sur la taille des graines dans la norme sur le quinoa

47. Le Comité exécutif a noté que, en dépit des consultations tenues depuis la quarante-deuxième session de la Commission, aucun consensus n'avait été obtenu sur cette question et que, par conséquent, le Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses proposait de supprimer la section concernée, conformément aux conclusions de la Commission sur ce sujet.
48. Le Comité exécutif a pris note des préoccupations persistantes concernant la suppression de cette section, que certains pays de la région avaient portées à l'attention du Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
49. Le Secrétariat du Codex a souligné que tous les efforts avaient été faits pour parvenir à un consensus, y compris l'octroi d'une année supplémentaire après l'achèvement du reste des travaux sur la norme.
50. Le Secrétariat du Codex a également mentionné que, à l'instar des dispositions du Comité sur les fruits et légumes frais relatives à la catégorie «extra», il semblait souvent difficile de parvenir à un consensus sur des dispositions détaillées dans les normes relatives aux produits et que le Codex pourrait à un moment donné tirer parti d'un débat sur les moyens d'axer davantage les normes de produits sur des caractéristiques essentielles qui soient applicables dans le monde entier.

Conclusion

51. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, supprime la section sur la taille des graines de la *Norme pour le quinoa* (CXS 333-2019).

52. Le Comité exécutif a noté que l'achèvement des travaux sur la *Norme sur le quinoa* marquait la fin des travaux du Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses et a recommandé que celui-ci soit ajourné *sine die*.

Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV)

53. Il a été noté que la publication du rapport final de la vingt-neuvième session du Comité sur les fruits et légumes traités avait été légèrement retardée, mais que le document devrait être publié en juillet 2020 et que tous les textes proposés étaient déjà accessibles sur le forum en ligne du Codex.
54. Les participants ont par ailleurs relevé que la faible participation aux travaux de ce Comité et de ses groupes de travail électroniques constituait un problème.

Adoption à l'étape 5/8

Norme sur la pâte de soja fermentée au piment fort

Norme sur la sauce au piment

Conclusion

55. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-troisième session, adopte les deux normes à l'étape 5/8 et remplace les normes régionales respectives existantes.

Révision de la Norme sur le chutney de mangue (CXS 160-1987)

Conclusion

56. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante-troisième session, adopte le texte révisé à l'étape 5/8.

Norme générale sur les fruits secs (y compris les plaquemines sèches)

Norme générale sur les mélanges de fruits en conserve (Révision de la Norme sur la macédoine de fruits tropicaux en conserve [CXS 99-1981] et de la Norme sur le cocktail de fruits en conserve [CXS 78-1981])

Conclusion

57. Le Comité exécutif a noté que le Comité sur les fruits et légumes traités mènerait à terme les questions encore en suspens sur ces deux normes avant la tenue, à distance, de la quarante-troisième session de la Commission et que, si ledit Comité parvenait à une conclusion, rien n'empêcherait de recommander à la Commission d'adopter ces textes à l'étape 5/8, à sa quarante-troisième session.

Révisions de normes

Révision de la Norme sur les cornichons (concombres) en conserve (CXS 115-1981), de la Norme sur les pousses de bambou en conserve (CXS 241-2003) et de la Norme sur les confitures, gelées et marmelades (CXS 296-2009)

58. Suite aux recommandations du Comité sur les additifs alimentaires, formulées à ses cinquantième et cinquante et unième sessions, le Comité sur les fruits et légumes traités a approuvé, à sa vingt-neuvième session, les propositions de révision des dispositions sur les additifs alimentaires dans diverses normes relatives aux produits.

Conclusion

59. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, adopte les révisions proposées pour la *Norme sur les cornichons (concombres) en conserve* (CXS 115-1981), la *Norme sur les pousses de bambou en conserve* (CXS 241-2003) et la *Norme sur les confitures, gelées et marmelades* (CXS 296-2009).

Révision de l'annexe sur les pommes de terre frites de la Norme sur les légumes surgelés (CXS 320-2015)

Conclusion

60. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, approuve la proposition de révision de l'annexe sur les pommes de terre frites de la *Norme sur les légumes surgelés* (CXS 320-2015).

Travaux futurs

61. Le Coordonnateur pour l'Asie a attiré l'attention sur l'intérêt manifesté s'agissant du lancement des nouveaux travaux d'élaboration de normes sur les noix de cajou et sur les patates douces déshydratées approuvés lors de la quarantième session de la Commission en 2017⁸. Il a fait valoir que le Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session⁹, avait souligné l'intérêt de travaux sur les noix de cajou et avait encouragé les membres du Codex à participer aux travaux du Comité sur les fruits et légumes traités. Un intérêt pour le lancement de travaux sur les noix de cajou avait déjà été manifesté à la vingt et unième session du Comité régional de coordination pour l'Asie et à la vingt-troisième session du Comité régional de coordination pour l'Afrique.
62. Il a été expliqué que les travaux sur les noix de cajou et sur les patates douces déshydratées pourraient être inscrits sur une liste d'attente, aux fins d'un examen futur, si un intérêt était exprimé en ce sens et si la charge de travail justifiait de réactiver le Comité, sachant que les membres n'avaient accordé qu'une faible priorité à ces travaux lors de l'enquête menée par le Comité en 2018, qu'aucun membre n'avait soumis de proposition à cet égard à la présente session et que la participation aux travaux du Comité avait été faible.
63. Le Secrétariat du Codex a observé qu'un intérêt pour de telles normes avait certes été exprimé en plusieurs occasions, mais que cela n'avait pas donné lieu à une participation active à la vingt-neuvième session du Comité sur les fruits et légumes traités, qui a pourtant été organisée par correspondance et n'a donc pas été limitée par des difficultés de déplacement.

Conclusion

64. Le Comité exécutif a recommandé que, après sa session actuelle, le Comité sur les fruits et légumes traités soit ajourné *sine die*, étant entendu qu'il pourrait être réactivé en fonction des besoins recensés par les membres et si la charge de travaux le justifiait.
65. Le Comité exécutif a félicité le président du Comité sur les fruits et légumes traités, le Secrétariat hôte, le Secrétariat du Codex et les participants pour l'excellent travail de ce comité travaillant par correspondance, et a recommandé que l'expérience acquise à cet égard soit portée à l'attention du Comité sur les principes généraux et de son groupe de travail électronique sur les comités travaillant par correspondance.

Comité sur le poisson et les produits de la pêche (CCFP)

Propositions de nouveaux travaux

Amendement de la Norme sur les sardines et produits du type sardines en conserve (CXS 94-1981): inclusion de Sardinella lemuru (sardinelle de Bali) dans la liste des espèces de sardines (section 2.1)

Conclusion

66. Le Comité a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session, approuve la proposition de réactiver le Comité sur le poisson et les produits de la pêche afin qu'il travaille par correspondance, conformément à la Procédure d'inclusion de nouvelles espèces dans les normes pour les poissons et les produits de la pêche, et évalue si la *Norme sur les sardines et produits du type sardines en conserve (CXS 94-1981)* peut être amendée de façon à y inclure *S. lemuru*.

Comité sur les résidus de pesticides (CCPR)

Propositions de nouveaux travaux

Listes des pesticides destinés à être évalués en priorité par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides

67. Le Comité exécutif a noté que l'approbation des listes des pesticides destinés à être évalués en priorité assurerait la continuité des activités entre la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) et le Comité sur les résidus de pesticides, ainsi que des activités principales de ce dernier, à savoir l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans/sur les produits destinés à l'alimentation humaine et animale, afin de faciliter les échanges et de renforcer la protection de la santé publique. L'approbation des listes des priorités par la Commission, à sa quarante-troisième session, en 2020, permettrait d'organiser en temps voulu les réunions de la JMPR en 2021, en vue de l'examen de ces listes par le Comité sur les résidus de pesticides en 2022. S'agissant de l'examen des listes des priorités, il a été précisé que si l'on attendait la cinquante-deuxième session du Comité, en avril 2021, il serait trop tard pour organiser la réunion ordinaire et la réunion régulière de la JMPR, respectivement en mai et en septembre 2021, et qu'il fallait par conséquent que ces listes soient approuvées par la Commission à sa quarante-troisième

⁸ REP17/CAC, paragraphe 95.

⁹ REP19/EXEC2, paragraphe 31.

session, en 2020.

68. La FAO et l'OMS ont informé les membres du Comité exécutif que la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides utilisait dans toute la mesure du possible des moyens de communication à distance pour faire avancer les activités liées à la fourniture d'avis scientifiques au Codex. Ils ont précisé qu'un appel à données serait prochainement publié par le Secrétariat de la Réunion conjointe, après approbation des listes par la Commission, à sa quarante-troisième session, afin de permettre l'organisation des réunions prévues en 2021.

Conclusion

69. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission, à sa quarante-troisième session:
- i. approuve les listes de pesticides destinés à être évalués en priorité par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides en 2021;
 - ii. encourage la FAO et l'OMS à utiliser des moyens électroniques à distance, afin de mener à bien la fourniture des avis scientifiques qui étayent les activités du Codex consacrés aux normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments.

Autres questions

70. Un membre a souligné qu'il fallait évaluer plus soigneusement les propositions de projet au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux, notamment les débouchés sur le marché international, afin de s'assurer que les ressources étaient utilisées efficacement et d'éviter la conversion de normes régionales en norme mondiale du Codex alors qu'il aurait pu être établi à l'étape de la proposition de projet que tel produit n'était pas exclusivement ou principalement commercialisé au niveau régional.

DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUX RÉUNIONS DU CODEX PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) INTERNATIONALES (point 3 de l'ordre du jour)¹⁰

71. Le Secrétariat a présenté le document de travail contenant deux demandes d'admission au statut d'observateur, lesquelles avaient été examinées par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, qui les avaient jugées complètes et recevables.
72. Par ailleurs, le Secrétariat a informé le Comité exécutif que l'Association des produits naturels, une ONG jouissant du statut d'observateur auprès du Codex, avait fourni des renseignements nouveaux sur ses liens avec l'Alliance internationale des associations pour la diététique et les compléments alimentaires, qui confirmaient qu'elle n'en était plus membre. À l'issue d'un examen minutieux réalisé par le Secrétariat du Codex et les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS, il a été convenu que les conditions relatives à la double représentation, que le Comité exécutif avait établies à sa soixante-dix-septième session, ne s'appliquaient plus¹¹.

Conclusion

73. Le Comité exécutif a recommandé que les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS:
- i. accordent le statut d'observateur au Good Food Institute (GFI);
 - ii. accordent le statut d'observateur à SGF International e.V. (SGF) sous réserve que cette organisation accepte les conditions ci-après qui visent à éviter une double représentation:

Lors des réunions où la Fédération internationale des producteurs de jus de fruits (IFU) est représentée, SGF ne peut participer qu'en tant que membre de la délégation de l'IFU et ne peut pas s'exprimer en son nom propre; SGF ne peut formuler des observations écrites que pour les questions sur lesquelles l'IFU n'en a formulé aucune; SGF ne participe en son nom propre aux réunions du Codex que lorsque l'IFU n'y est pas représentée.

74. Le Comité exécutif a pris note de la recommandation formulée par les bureaux juridiques de la FAO et de l'OMS au sujet de l'Association des produits naturels.

¹⁰ CX/EXEC 20/79/3.

¹¹ REP19/EXEC2, paragraphe 92 ii.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX – RAPPORT 2018-2019 ET RAPPORT INTÉRIMAIRE 2020-2021 (point 4 de l'ordre du jour)¹²

75. Le Secrétariat a présenté le point et a indiqué que la proposition de budget pour 2022-2023 serait soumise à la Commission à sa quarante-troisième session et que le Conseil de la FAO¹³ avait approuvé récemment la restructuration de l'Organisation, cette restructuration ayant des incidences sur le Secrétariat du Codex et l'unité de la FAO chargée de la sécurité sanitaire des aliments, qui était responsable de la fourniture des avis scientifiques au Codex et du renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Conclusion

76. Le Comité exécutif:
- i. a pris note des dépenses dont il lui a été rendu compte pour l'exercice biennal 2018-2019 et du fait que le plan de travail biennal avait été mené à bien;
 - ii. a reconnu les difficultés liées à la pandémie de covid-19 et s'est félicité que le Secrétariat du Codex s'engage à actualiser régulièrement le plan de travail pour 2020-2021 en fonction de l'évolution de la situation et à utiliser les ressources disponibles de façon à conserver aussi efficacement que possible la dynamique des travaux de la FAO;
 - iii. a pris acte de la réorganisation de la FAO, notamment le transfert du Secrétariat du Codex dans un centre mixte FAO/OMS placé sous l'autorité directe d'un Directeur général adjoint de la FAO et du Scientifique en chef;
 - iv. s'est félicité du maintien en l'état des ressources affectées au Secrétariat du Codex et de la préservation de l'indépendance de celui-ci, ainsi que de l'engagement pris par la FAO de continuer à fournir des avis scientifiques au Codex dans le cadre de sa nouvelle structure;
 - v. s'est félicité des débats menés actuellement entre le Secrétariat, la FAO et l'OMS aux fins de l'élaboration d'une proposition de budget pour 2022-2023.

QUESTIONS DIVERSES (point 5 de l'ordre du jour)¹⁴

Le Codex et la pandémie: enjeux et opportunités stratégiques

77. Le Président a présenté ce point et a remercié les vice-présidents, le membre représentant le Pacifique Sud-Ouest ainsi que les participants à la réunion informelle du Comité exécutif pour leurs contributions à ce document, notant que celui-ci tombait à point nommé, car il permettrait de maintenir la dynamique des travaux du Codex tout en respectant les valeurs fondamentales du Codex. Le Comité exécutif a examiné ce point de façon approfondie et les débats ont fait ressortir les principaux éléments suivants:

- La pandémie de covid-19 a des incidences à différents niveaux sur les travaux du Codex et les travaux sur la sécurité sanitaire des aliments en général, ainsi que sur la sécurité alimentaire. Les défis à relever concernent notamment la mise en œuvre et l'utilisation des normes de sécurité sanitaire des aliments ainsi que l'établissement de normes.
- Les défis concernant l'élaboration de normes sont liés à l'impossibilité de tenir des réunions physiques du Codex ou à l'incertitude de leur tenue, ainsi qu'à la capacité des membres à participer activement aux travaux du Codex, même à distance, en raison de la charge de travail supplémentaire que les délégués doivent assumer dans le contexte de la pandémie.
- La crise a montré qu'il était encore nécessaire d'élaborer des normes du Codex permettant de garantir la sécurité sanitaire des aliments et le bon déroulement du commerce dans de telles situations. Dans ce contexte, le membre représentant le Pacifique Sud-Ouest a noté que l'Australie, qui assure la présidence du Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, examinait actuellement l'utilité de formuler des propositions de nouveaux travaux sur des questions pertinentes relevant de sa compétence, par exemple des activités sur le contrôle et la vérification à distance et en ligne.
- Il est possible de s'appuyer sur les travaux menés actuellement par le Comité sur les principes généraux et d'en tirer parti, ce qui permettrait en outre de favoriser une large participation des membres du Codex.
- Il faudrait que le Comité exécutif satisfasse les besoins immédiats du Codex, afin de s'assurer que

¹² CX/EXEC 20/79/4.

¹³ Le rapport de la cent soixante-quatrième session du Conseil de la FAO est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/3/nd238fr/nd238fr.pdf>

¹⁴ EXEC/79 CRD/01.

tous les comités dont les réunions ont été reportées puissent poursuivre leurs activités en temps utile.

- Il faut que les organes responsables de la gestion et de la supervision des travaux du Codex (Comité exécutif et Commission) portent une attention directe à la situation actuelle, qui se distingue des travaux en cours du Comité sur les principes généraux concernant les comités travaillant par correspondance, qui se chargent des travaux les mieux adaptés à ce format, mais pas de l'intégralité des sessions à distance des comités.
- Les réunions physiques sont toujours un mécanisme important dans le cadre des travaux du Codex et devraient reprendre en temps voulu, mais des incertitudes subsistent quant au moment où la reprise sera possible. Il est donc essentiel d'examiner la meilleure façon d'assurer la poursuite des travaux à court terme et de renforcer la capacité d'adaptation pour mieux faire face aux crises futures.
- Toutes les organisations internationales, y compris les organisations de tutelle du Codex, sont confrontées à des défis similaires et les expériences qu'elles ont acquises en la matière devraient être prises en considération.
- Les organisations de tutelle, en particulier, devraient aider le Codex à élaborer un cadre juridique clair et fiable qui lui permette de poursuivre ses travaux dans les circonstances actuelles.
- Les réunions en ligne ont contribué à l'avancement des travaux, mais elles ont également posé des problèmes aux membres, notamment en ce qui concerne l'accès aux plateformes de réunions, les capacités en matière de réseau internet, etc. Ces questions doivent être prises en compte lorsque l'on planifie ces réunions et que l'on fournit une aide aux pays afin qu'ils participent effectivement aux travaux du Codex.
- Les réunions informelles en ligne des membres ont constitué un précieux espace de débat et d'échange d'idées et la fourniture de services d'interprétation a facilité la participation et renforcé la qualité des interactions.
- Il apparaît nécessaire de réévaluer le mandat du Fonds fiduciaire du Codex afin qu'il puisse mieux faciliter la participation aux réunions.

78. Le Secrétariat du Codex a rappelé qu'il fallait preuve de souplesse et d'agilité dans la situation actuelle, ce qui allait dans le sens de la vision du Directeur général de la FAO, qui souhaite faire de la FAO une organisation qui innove et prend les devants. Il a en outre noté qu'il fallait que la FAO et l'OMS donnent des précisions sur la manière de procéder et que les membres pourraient porter cette question à l'attention des organisations de tutelle.

Conclusion

79. À sa soixante-dix-neuvième session, le Comité exécutif:

- i. est convenu de créer un sous-comité qui lui sera rattaché, qui sera présidé par la vice-présidente, M^{me} Mariam Eid, et qui travaillera uniquement en anglais, conformément aux objectifs stratégiques 1, 4 et 5 du Plan stratégique 2020-2025 de la Commission; le sous-comité sera chargé:
 - a. d'examiner les incidences de la pandémie sur la gestion des travaux du Codex;
 - b. de donner à la Commission et à ses organes subsidiaires des avis sur les actions ou initiatives qui contribueraient à faire avancer son programme de travail pour 2020-2021 et à renforcer la résilience au moyen d'outils et d'approches modernes compatibles avec les valeurs du Codex;
 - c. de veiller à bien se préparer pour faire face à des événements similaires à l'avenir, en tenant compte des éléments présentés dans l'annexe du document CRD1 (Le Codex et la pandémie: enjeux et opportunités stratégiques).
- ii. est convenu que le sous-comité serait ouvert à tous les membres du Comité exécutif, présenterait un rapport intermédiaire à la Commission à sa quarante-troisième session et ferait rapport au Comité exécutif à sa quatre-vingtième session.
- iii. a demandé au Secrétariat du Codex d'étudier la manière dont les autres organisations traitaient la question, de solliciter de larges contributions auprès de l'ensemble de la communauté du Codex, y compris dans le cadre d'éventuelles réunions régionales en ligne et du séminaire à distance du Comité des produits prévu le 28 juillet 2020, de rester en contact étroit avec les bureaux juridiques en ce qui concerne les solutions possibles et d'informer le sous-comité comme il convient.
- iv. a demandé à la FAO, à l'OMS et au Secrétariat du Codex d'examiner les solutions permettant d'éliminer, grâce au Fonds fiduciaire du Codex ou par d'autres moyens, tout obstacle qui empêcherait, à court ou moyen terme, une participation et une assistance effectives aux réunions du Codex et d'en informer le sous-comité comme il convient.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

CHAIRPERSON
PRÉSIDENT
PRESIDENTE

Mr. Guilherme Antonio Costa Junior
Chair of the Codex Alimentarius Commission
Food Safety Expert Ministry of Agriculture, Livestock
and Food Supply
Brazil

VICE-CHAIRPERSONS
VICE-PRÉSIDENTS
VICEPRESIDENTES

Mr. Purwiyatno Hariyadi
National Codex Committee of Indonesia
Southeast Asian Food & Agricultural Science &
Technology (SEAFAST) Center, IPB University, Bogor
Indonesia

Ms. Mariam Eid
Head of Agro-Industries Service
Ministry of Agriculture
Lebanon

Mr. Steve Wearne
Director of Global Affairs
UK Food Standards Agency
United Kingdom

MEMBERS ELECTED ON A GEOGRAPHIC BASIS
MEMBRES ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE
MIEMBROS ELEGIDOS SOBRE UNA BASE GEOGRÁFICA

AFRICA
AFRIQUE
ÁFRICA

Mr. Lawrence Chenge
 Ag. Head of Agriculture and
 Food Standards Section
 Tanzania Bureau of Standard
 Tanzania, United Republic of

Advisors to the Member for Africa
 Conseillers du Membre pour l'Afrique
 Asesores del miembro para África

Mr. Awal Mohamadou
 Ingénieur des Industries Agroalimentaires
 Chargé d' Études au Cabinet
 du Directeur Général de l'Agence des Normes
 et de la Qualité (ANOR)
 Cameroon

Mr. Mamodou Bah
 Director General,
 Food Safety & Quality Authority
 Gambia

ASIA
ASIE
ASIA

Ms. Aya Orito Nozawa
 Associate Director
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
 Japan

Advisors to the Member for Asia
 Conseillères du Membre pour l'Asie
 Asesoras del miembro para Asia

Ms. Jing Tian
 Researcher
 China National Center for Food Safety
 Risk Assessment
 China

Ms. Norrani Eksan
 Director, Compliance and Industry
 Development, Food Safety and Quality
 Division,
 Ministry of Health
 Malaysia

EUROPE
EUROPE
EUROPA

Mr. Niklas Schulze Icking
 Deputy Head of Division
 Federal Ministry of Food and Agriculture
 Germany

Advisors to the Member for Europe
 Conseillers du Membre pour l'Europe
 Asesores del miembro para Europa

Mr. Mike O'Neill
 Head of Codex Policy & Programmes
 Food Standards Agency
 United Kingdom

Mr. Sébastien Goux
 Deputy Head of Unit
 Unit Multilateral Internal Relations
 DG Sante-European Commission
 Belgium

LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN
AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES
AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE

Mr. Leonardo Veiga
 Director of the Commerce Area
 National Directorate of Industry
 Ministry of Industry, Energy and Mining
 Uruguay

**Advisors to the Member for Latin America
 and the Caribbean**

Conseillers du Membre pour l'Amérique latine
 et les Caraïbes
 Asesores del miembro para América Latina
 y el Caribe

Mr. Andre Santos
 Coordinator of the Brazilian Codex
 Alimentarius
 Committee
 National Institute of Metrology,
 Quality and Technology
 Brazil

Mr. Rommel Aníbal Betancourt Herrera
 Coordinador General de Inocuidad de
 Alimentos
 Agencia de Regulación y Control Fito y
 Zoonosanitario – Agrocalidad
 Ecuador

NEAR EAST

PROCHE-ORIENT
CERCANO ORIENTE

Ms. Hanan Fouad Hamid Ibrahim Hashem
Head of Food Standards Department
Egyptian Organization for Standardization
and Quality (EOS)
Egypt

Advisors to the Member for Near East

Conseillers du Membre pour le Proche-Orient
Asesores del miembro para el Medio Oriente

Mr. Ashraf Esmael Mohamed Afify
Chairman of Egyptian Organization
for Standardization and Quality (EOS)
Egypt

Mr. Elie Bou Yazbeck
Food Science Expert
Ministry of Economy and Trade
Lebanon

NORTH AMERICA

AMÉRIQUE DU NORD
AMÉRICA DEL NORTE

Ms. Mary Frances Lowe
US Manager for Codex Alimentarius
US Codex Office
Department of Agriculture
United States of America

Advisors to the Member for North America

Conseillers du Membre pour l'Amérique du
Nord
Asesores del miembro para América del
Norte

Ms. Mae Johnson
Director, Bureau of Policy, Intergovernmental
and International Affairs
Health Canada
Canada

Mr. Paul Honigfort
Director, Division of Food Contact Substances
Office of Food Additive Safety, US Food
and Drug Administration
United States of America

SOUTH WEST PACIFIC

PACIFIQUE SUD-OUEST
PACÍFICO SUDOCCIDENTAL

Ms. Usha Sriram-Prasad
Director, Department of Agriculture,
Water and the Environment
Australia

Advisors to the Member for South West Pacific

Conseillers du Membre pour le Pacifique
Sud-Ouest
Asesores del miembro para Pacífico
Sudoccidental

Ms. Anna Somerville
Assistant Secretary, Export Standards Branch
Department of Agriculture, Water and
the Environment
Australia

Mr. Raj Rajasekar
Senior Programme Manager
Ministry for Primary Industries
New Zealand

COORDINATORS
COORDONNATEURS
COORDINADORES

COORDINATOR FOR AFRICA

Coordonnateur pour l'Afrique
Coordinador para África

Mr. Kimutai William Maritim
Deputy Director
Directorate of Veterinary Services
Ministry of Agriculture, Livestock,
Fisheries and Co-operatives
Kenya

COORDINATOR FOR ASIA

Coordonnateur pour l'Asie
Coordinador para Asia

Mr. Sunil Bakshi
Head (Codex/Regulations)
Food Safety and Standards Authority of India
India

COORDINATOR FOR EUROPE

Coordonnatrice pour l'Europe
 Coordinadora para Europa

Ms. Nailya Karsybekova
 Head of the Department for Codex Issues
 Ministry of Health
 Committee for the Control of Safety
 and Quality of Goods and Services
 National Center for Expertise
 Kazakhstan

**COORDINATOR FOR LATIN AMERICA
AND THE CARIBBEAN**

Coordonnateur pour l'Amérique latine et
 les Caraïbes
 Coordinador para América Latina y el Caribe

Mr. Diego Varela
 Coordinador Asuntos Internacionales
 Agencia Chilena para la Inocuidad y
 Calidad Alimentaria, ACHIPIA
 Ministerio de Agricultura
 Chile

COORDINATOR FOR NEAR EAST

Coordonnateur pour le Proche-Orient
 Coordinador para el Cercano Oriente

Mr. Mohammad Hossein Shojaee Aliabadi
 Senior Scientific Adviser
 Institute of Standards & Industrial Research
 of IRAN
 Director and Laboratory Manager Farough
 Life Sciences Research Laboratory
 Iran (Islamic Republic of)

**COORDINATOR FOR NORTH AMERICA
AND SOUTH WEST PACIFIC**

Coordonnateur pour l'Amérique du Nord
 et le Pacifique Sud-Ouest
 Coordinador para América del Norte
 y Pacífico Sudoccidental

Mr. Timothy Tekon Tumukon
 Vanuatu Government
 Vanuatu

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Organisation mondiale de la Santé (OMS)
 Organización Mundial de la Salud (OMS)

Ms. Naoko Yamamoto
 Assistant Director General
 World Health Organization (WHO)
 Switzerland

Ms. Egle Granziera
 Senior Legal Officer
 World Health Organization (WHO)
 Switzerland

Mr. Francesco Branca
 Director, Nutrition and Food Safety
 Department
 World Health Organization (WHO)
 Switzerland

Ms. Satoko Murakami
 Technical Officer, Nutrition and Food Safety
 Department
 World Health Organization (WHO)
 Switzerland

Mr. Soren Madsen
 Acting Unit Head
 Standards and Scientific Advice Unit
 Nutrition and Food Safety Department
 World Health Organization (WHO)
 Switzerland

Ms. Rain Yamamoto
 Scientist, Nutrition and Food Safety
 Department
 World Health Organization (WHO)
 Switzerland

Ms. Chizuru Nishida
 Head, Nutrition and Food Safety Department
 World Health Organization (WHO)
 Switzerland

Ms. Simone Raszl
 WHO Western Pacific
 Philippines

Ms. Amina Benyahia
 Acting Unit Head
 World Health Organization (WHO)
 Switzerland

Ms. Noha Yunis
 World Health Organization (WHO)
 Switzerland

Mr. Robert Lynam
 Codex Trust Fund Administrator
 World Health Organization (WHO)
 Switzerland

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO)

Mr. Bukar Tijani
Assistant Director-General
Food and Agriculture Organization of the
UN
Italy

Ms. Eve Fontaine-Benedetti
Senior Legal Officer
Food and Agriculture Organization of the
UN
Italy

Mr. Markus Lipp
Food Safety and Food Systems Division
Food and Agriculture Organization of the
UN
Italy

Ms. Maria Xipsiti
Nutrition Officer
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization of the
UN
Italy

Ms. Eleonora Dupouy
Food Safety and Quality Officer
Food and Agriculture Organization of the
UN
Italy

Ms. Yongzhen Yang
FAO Secretariat of JMPR
Food and Agriculture Organization of the
UN
Italy

Mr Dirk Schulz
Food Safety and Quality Officer
Food and Agriculture Organization of the
UN
Italy

Mr. Farid El Haffar
Programme Coordinator, AG Department
Food and Agriculture Organization of the
UN
Italy

Mr. Kang Zhou
Food Safety and Quality Officer
Food and Agriculture Organization of the
UN
Italy

CODEX SECRETARIAT

Secrétariat du Codex

Secretaría del Codex

Mr Tom Heilandt
Secretary, Codex Alimentarius Commission
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms Hilde Kruse
Senior Food Standards Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms Sarah Cahill
Senior Food Standards Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms Gracia Brisco
Food Standards Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms Verna Carolissen
Food Standards Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms Lingping Zhang
Food Standards Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mr Patrick Sekitoleko
Food Standards Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms Myoengsin Choi
Food Standards Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mr Goro Maruno
Food Standards Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mr David Massey
Special Advisor
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mr Roberto Sciotti
Record & Information Management Expert
& Webmaster
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mr Giuseppe Di Chiera
Programme Specialist
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms Jocelyne Farruggia
Administrative Assistant
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mrs Ilaria Tarquinio
Programme Assistant
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Ms Florence Martin de Martino
Document Editor
Food Standards Officer
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy

Mr Peter Di Tommaso
Administrative Assistant
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN

Mr Fabrizio Ortuso
Consultant
Codex Alimentarius Secretariat
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the UN
Italy